



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 17 février 2026.

Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2025-1336 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2017-950 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE

Ce règlement vise notamment que l'accès du Service de sécurité incendie à un bâtiment additionnel à des fins d'habitation doit être conforme aux exigences de la réglementation relative à la construction en vigueur au moment de la construction.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 19 février 2026.

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière